

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Fesac accueille avec satisfaction les mesures de soutien au spectacle vivant et enregistré mais annonce un redémarrage lent et difficile de la filière

La Fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma (Fesac) se félicite des mesures visant à protéger le spectacle vivant et le spectacle enregistré. L'organisation professionnelle d'employeurs n'en est pas moins inquiète et prédit une saison 2021 extrêmement difficile, en raison du manque de prévisibilité.

La Fesac se félicite des annonces fortes du Premier Ministre concernant des aides à hauteur de 432 millions d'euros pour le spectacle vivant, secteur durement et massivement impacté par la crise. Ces mesures pourraient permettre, si elles sont bien fléchées et exécutées, de sauver une grande partie du secteur. La Fédération s'inquiète en revanche du maintien de la distanciation physique dans les salles situées en zones rouges, contrainte qui ne pèse d'ailleurs que sur le secteur culturel. « *Nous attendons à présent de connaître les modalités du mécanisme de compensation qui bénéficiera notamment aux entreprises du secteur situées en zones rouges, où la distanciation reste d'actualité et se cumulera avec le port du masque* », précise Jean-Yves Mirski, Président de la Fesac.

La Fesac salue par ailleurs la prolongation de l'activité partielle jusqu'au 31 décembre 2020 pour les professionnels de la culture ainsi que la prolongation des crédits d'impôt spectacle vivant et production phonographique jusqu'à fin 2024.

« Ces mesures étaient vitales pour les entreprises du monde du spectacle dont l'activité, pour beaucoup, n'a toujours pas repris. S'agissant des dispositifs fiscaux, nous insistons sur la nécessité d'aller plus loin en renforçant les crédits d'impôts pour l'ensemble du secteur culturel – l'audiovisuel avec la captation de spectacle vivant, le cinéma et les documentaires ainsi que l'édition musicale – en les complétant et en les revalorisant. Reste à savoir si l'ensemble de ces mesures sera suffisant pour relancer notre filière. », déclare Jean-Yves Mirski.

L'organisation professionnelle d'employeurs reste en effet dans l'incapacité de se projeter. Sans aucune visibilité sur le moyen et long terme (Quid de l'interdiction des rassemblement de plus de 5000 personnes et des jauges debout ?), les programmations artistiques pour 2021 et 2022 patinent. « *Nous avançons à tâtons, tant l'avenir de notre secteur dépend de nombreuses variables. Une chose est sûre : nous devons donner envie au public de revenir dans les salles de spectacle. La culture participe à restaurer le lien social – celui dont nous avons tant besoin pour relever le défi de sortie de crise* », rappelle Jean-Yves Mirski.



La Fesac a par ailleurs pris note des annonces du Premier Ministre en faveur du secteur de l'audiovisuel et du cinéma. En effet, la baisse de 70% des entrées a mis à mal le modèle d'auto-épargne du cinéma français – à laquelle s'est ajoutée une diminution de 30% du chiffre d'affaires publicitaire des chaînes de télévision.

« La production audiovisuelle et cinématographique a été très affectée par la crise. L'effacement des pertes prévisibles du CNC pour l'année à hauteur de 165 millions est donc une première bonne nouvelle pour garantir un soutien à l'ensemble de la filière. Il reste à connaître l'affectation de ces crédits et à financer une véritable relance de la production audiovisuelle et cinématographique avec notamment le gel en 2021 des baisses du financement de l'audiovisuel public issu de la redevance », explique le Président de la Fesac.

La Fesac tient également à attirer l'attention du gouvernement sur la branche des entreprises techniques, grande oubliée du soutien indispensable à l'ensemble des activités du secteur du spectacle.

Les éditeurs et les producteurs audiovisuels, de cinéma et de radio sont par ailleurs tous fortement mobilisés pour obtenir une dérogation auprès du ministère du Travail afin de dispenser du port du masque les intervenants à l'écran, sur les plateaux et lors des tournages. A défaut, le préjudice serait considérable pour les entreprises de ces secteurs alors même que des protocoles très stricts ont été mis en place. *« Les grands volumes des studios, le respect scrupuleux des gestes barrières et le port du masque pour les collaborateurs hors champ de la caméra nous permettent d'assurer les tournages en toute sécurité »,* précise le président de la Fesac.

Le Premier Ministre a souligné l'importance de réussir la mise en œuvre opérationnelle des mesures du plan de relance. La ministre de la Culture est en première ligne et doit assurer la concertation permanente avec les partenaires sociaux pour y parvenir. La Fesac tient à insister dans le même temps sur la préparation budgétaire pour 2021. Les efforts financiers devront aussi se mesurer à l'aune de cet exercice, qui sera le dernier budget complet du quinquennat.

A propos de la Fesac

Créée en 1998, la Fesac représente les entreprises du spectacle vivant et enregistré (théâtre, musique live et enregistrée, cabaret, humour, cirque, danse, cinéma, audiovisuel, films d'animation, prestataires techniques, radiodiffusion, télédiffusion) auprès des pouvoirs publics et des partenaires sociaux. La Fédération réunit plus de 30 organisations patronales, soit 3 000 entreprises qui emploient plus de 300 000 salariés.

Contact presse

Anne-Laure Marin – Agence Initiale

annelaure@agence-initiale.fr

07 69 95 64 68

